

9.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFORMATIQUE

Programme communal de gouvernance cyber, de résilience numérique et d'acculturation à la sécurité des systèmes d'information - Demande de financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune poursuit depuis plusieurs années une stratégie de modernisation de son système d'information afin d'accompagner la transformation numérique des services municipaux. Cette évolution s'est traduite par la multiplication des services numériques, l'interconnexion croissante des équipements publics, le développement des usages collaboratifs et l'augmentation des volumes de données traitées quotidiennement.

Parallèlement, les collectivités territoriales font désormais partie des cibles privilégiées des cyberattaques. Les risques liés aux rançongiciels, aux compromissions de comptes, aux fuites de données ou aux interruptions de service représentent aujourd'hui une menace directe pour la continuité du service public.

Afin de répondre à ces enjeux, la Commune s'est dotée d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) définissant les principes de gouvernance, de protection et de maîtrise des risques numériques.

Le présent projet vise à évaluer l'efficacité de ce dispositif, mesurer la maturité cyber de l'organisation et renforcer durablement la culture de sécurité numérique des agents et des élus.

Les dépenses prévisionnelles sont présentées ci-après :

DESIGNATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
Dépenses de fonctionnement	
Plateforme d'acculturation au risque cyber sur 2 ans	8 050,00 €
Sécurisation du stockage des mots de passe sur 2 ans	10 450,00 €
Audits cyber et gouvernance	26 000,00 €
Accompagnement RSSI sur 2 ans	56 000,00 €
Montant total € HT des dépenses de fonctionnement	100 500,00 €
TVA	20 100,00 €
Montant total € TTC des dépenses	120 600,00 €

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		100 500,00 €
POE FEDER	60,00 %	60 300,00 €
Part communale	40,00 %	40 200,00 €
Montant TVA	20,00 %	20 100,00 €
Part totale communale		60 300,00 €
Montant total € TTC		120 600,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver le projet « Programme communal de gouvernance cyber, de résilience numérique et d'acculturation à la sécurité des systèmes d'information ».
-  d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		100 500,00 €
POE FEDER	60,00 %	60 300,00 €
Part communale	40,00 %	40 200,00 €
Montant TVA	20,00 %	20 100,00 €
Part totale communale		60 300,00 €
Montant total € TTC		120 600,00 €

-  d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.